

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2015

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 9 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeyre	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>	Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>	Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

19 présents, 4 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération sur table à la demande du trésorier : aucune objection
Secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 octobre 2015 :

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 16 octobre 2015

- Convention de prestation de services – atelier Zumba : proposition de Babette Naili auto entrepreneur retenue pour un montant de 38 € TTC pour 1 heure
- Convention de prestation de services – Atelier Théâtre : proposition de l'association APARTES retenue pour un montant de 62 € TTC par séance de 2 heures
- Convention de prestation de services – Atelier Vitrail dans le temps d'activités périscolaires- : proposition de Valérie Moins travailleur indépendant retenue pour un montant de 400 € TTC pour 6 séances d'une heure
- Remboursement de l'assurance Gan suite à un sinistre : concerne la marchandise de la chambre froide pour un montant de 1275,08 € TTC
- Remboursement de l'assurance Gan suite à un sinistre : concerne les dégradations de l'école maternelle pour un montant de 693,60 € TTC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Accessibilité : dépôt d'un agenda de patrimoine

La commission de la Direction Départementale des Territoires en date du 08 décembre 2015 a émis un avis favorable sur 14 des 16 dossiers de la commune de Cosnac : Local club de danse; Vestiaires foot (city stade) ; Local jeunes, Ecole maternelle, Bibliothèque, Centre de loisirs, Local Poste, Salle Louis Jouvét, Mairie, Dojo ; Salle des aînés, Local VTT-Boules, Centre social, Salle polyvalente.

La commission a émis quelques préconisations en termes de signalétique adaptée (vitrophanie, éléments podotactiles) et de pictogrammes usuels facilitant le repérage par tous.

Concernant les 2 bâtiments non favorables (école élémentaire et club House) , il est demandé de construire un dossier agenda de patrimoine.

Un agenda de patrimoine est un agenda d'accessibilité programmée qui permet d'inclure plusieurs bâtiments et contrairement à l'Ad'AP simple peut avoir plusieurs périodes de 3 ans.

Cet agenda de patrimoine va surtout nous permettre d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans pour la mise aux normes.

M. Geneste demande s'il a été pris en compte dans cette programmation le projet de la réfection de l'école ?

Il lui est répondu que c'est pour s'inscrire dans un projet global que la programmation sur l'école a été notée le plus tardivement possible sur le calendrier.

Voté à l'unanimité

2- Projet d'agrandissement du cimetière communal

Suite aux réunions de la commission « cimetière » , il est proposé d'agrandir le cimetière actuel en attendant de créer un prochain cimetière. L'agrandissement est prévu côté jardin du souvenir, on devrait atteindre 30 concessions environ avec l'extension.

Pour la création, la première phase consiste à choisir un bureau d'études puis à lancer une consultation pour réaliser une étude hydrogéologique.

M. Geneste félicite de cette décision mais précise de ne pas oublier les perspectives pour l'avenir.

M. Pélissier précise que la commission « cimetière » va continuer à travailler.

M. le Maire émet une crainte sur l'enquête publique qui va suivre par rapport à la proximité des habitations.

M. Gaillard précise que les normes hydrogéologiques sont plus stricts qu'auparavant.

M. Geneste remarque que la question des risques devrait peser moins lourd dans la logique d'un agrandissement que dans un nouveau projet.

M. le Maire rappelle qu'aucune décision ne sera prise tant que l'enquête ne sera pas réalisée. Il faut envisager toutes les possibilités (ce pourrait aussi être un projet commun avec une autre commune).

Voté à l'unanimité

FINANCES

3- Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Brive pour l'année 2014-2015

Il s'agit d'une délibération pour pouvoir payer Brive concernant la participation aux frais de scolarisation des enfants de COSNAC dans les écoles maternelles et élémentaires de BRIVE pour l'année 2014-2015. Le montant à verser est de 5 560,37 € pour 8 enfants en classe élémentaire et 1 enfant en classe maternelle

Voté à l'unanimité

M. Martin demande si nous avons des informations concernant nos démarches envers la commune de Turenne.

M. le Maire précise que oui et cela fera l'objet de la future commission scolaire.

4- Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2016 : Tarifs divers

Tarifs Espace Municipal Adrien Teyssandier

Il s'agit d'entériner les nouveaux tarifs pour l'année à venir (cf délibération avec les anciens tarifs pour pouvoir comparer)

Pour les photocopies : il est demandé par le conseil de bien noter la gratuité pour les personnes en recherche d'emploi .

M. Duverger demande des précisions sur la différence de tarif entre une concession et pour le columbarium : sur cette dernière, la commune n'a aucune intervention et la surface utilisée n'est pas la même.

M. Falzon aimerait savoir pourquoi laisser la perpétuité pour le cimetière ? Cette question sera étudiée sur la partie agrandissement et création.

Pour le centre, M. Falzon remarque que le cumul matin et soir sur la garderie ne correspond pas à la journée complète ; Mme Martin lui répond que cette ligne correspond à une journée exceptionnelle sans école. Mme Martin précise que certains tarifs seront réétudiés ultérieurement et pourraient être mis en place pour la rentrée de septembre ce qui explique le tableau incomplet.

Voté à l'unanimité

5- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès l'ouverture de l'exercice comptable 2016. Cette autorisation est faite dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2015.

Voté à l'unanimité

6- Décision modificative du budget : ajustement des crédits : travaux en régie accessibilité

Ces opérations d'ordre permettent de faire passer en investissement les montants des factures de fournitures payées en fonctionnement, correspondant aux travaux en régie, et afin de bénéficier du Fond de Compensation de TVA.

Cependant, afin de passer en comptabilité ces opérations d'ordre, il faut ouvrir les crédits budgétaires.

Il avait été prévu 5000 € au budget 2015 pour les travaux en régie d'accessibilité. Il est nécessaire d'ajuster les crédits et de les augmenter de 10 500 €.

Voté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

7- Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit de créer un poste pour le recrutement d'un responsable des services techniques. Ne sachant pas quel sera le grade de la personne retenue, nous créons 2 postes sur 2 grades différents et nous en supprimerons un après le recrutement.

M. Geneste se félicite de la création de ce poste.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision qui date et l'opportunité de certains départs en retraite permettent financièrement sa mise en application.

Voté à l'unanimité

8- Recrutement d'un agent en contrat accompagnement emploi

Il s'agit de créer un poste en emploi aidé pour remplacer un agent qui part en retraite fin mars 2016. Ce contrat nous permettra de pouvoir bénéficier jusqu'à 80% d'aides de l'Etat sur 20 heures.

Voté à l'unanimité

9- Recrutement d'emplois saisonniers

Il s'agit de prévoir les recrutements pour les différentes périodes de vacances au cours de l'année 2016.
Tous les postes prévus ne seront pas forcément utilisés, nous prévoyons large, surtout sur l'animation, l'effectif étant lié au nombre d'enfants inscrits au Centre.

Voté à l'unanimité

10- Recensement population en 2016 : paiement des agents recenseurs

Cosnac faisant partie du panel des communes recensées en 2016, nous devons recruter les agents recenseurs. Cette délibération nous permet de créer les postes nécessaires pour ce recensement (8 postes) et de prévoir la rémunération des agents.

Voté à l'unanimité

11- Assurance statutaire du personnel communal

Il est proposé de retenir la proposition de la CNP qui est déjà notre prestataire et de reconduire le contrat pour une année supplémentaire (cette assurance ne couvre que le personnel titulaire qui dépend de la CNRACL)
Afin que le Centre de gestion continue à assurer cette mission, la commune doit signer une convention avec ce dernier.

Voté à l'unanimité

12- Mise à jour du tableau des effectifs : délibération sur table

Il s'agit d'une délibération prise à la demande du Trésorier. Il est demandé que les différentes délibérations prises depuis 2003 (date à laquelle avait été votée une délibération cadre relative au régime indemnitaire) fassent l'objet d'une reprise au sein d'une seule et même délibération.

Nous prenons donc cette délibération en sachant que nous aurons très certainement à délibérer à nouveau dans quelques mois dans le cadre de l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire qui va s'appliquer à la fonction publique d'Etat et qui risque d'être transposé à la fonction publique territoriale.

Pour l'heure, ce tableau reprend l'ensemble des postes existants et pourvus au tableau des effectifs et indiqué pour chacun des grades les primes que les agents perçoivent ou peuvent percevoir.

M. Geneste demande si cela apporte des changements au niveau de rémunérations des agents ? Non, cette délibération est simplement un condensé de toutes celles adoptées auparavant et apporte aucune modification.

M. Denysiak demande pourquoi le coefficient est au maximum ? Mme Ferland lui répond que les coefficients sont notés au maximum pour une raison budgétaire ce qui permet une meilleure souplesse dans cette enveloppe

Voté à l'unanimité

Questions diverses

M. Geneste demande des précisions sur les tarifs d'électricité et les contrats groupés suite à un article lu dans « la Montagne »

Une étude aurait été conduite sur Cosnac ?

M. Laffaire rappelle que la commune de Cosnac ne s'est pas engagée avec ce syndicat.

Cosnac s'est liée avec la CABB lors d'une précédente délibération

Mme Ferland informe le conseil qu'une présentation du diagnostic incendie a été faite cette semaine et la commune est plutôt bien protégée du fait de 2 points :

- ✓ Un travail régulier de mise en place de bouches incendie fait par Paul Monteil depuis 2008
- ✓ La commune possédant un château d'eau, les canalisations eau potable sont de ce fait satisfaisantes pour mettre en place des bouches incendies.

Levée de la séance à 10h30

